

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: NISSODIUM
Code du produit	: NI 022 C0058
Type de formulation	: Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)
Matière active	: Cyflufenamid
Numéro de registre	: L01717-037

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Fongicide.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur:

Nisso Chemical Europe GmbH  
Berliner Alle 42  
40212 Dusseldorf, Allemagne  
T: + 49(0) 211 130 66 86 0- F +49(0) 211 328 231  
[sds@nisso-chem.de](mailto:sds@nisso-chem.de)

#### Distributeur:

#### CERTIS EUROPE

270 Avenue de Tervueren  
1150 Bruxelles - Belgique  
T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60  
[info@certiseurope.be](mailto:info@certiseurope.be) - [www.certiseurope.com](http://www.certiseurope.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Centre Antipoison pour Luxembourg: (+352) 8002 5500 Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003
------------------------	---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 H411

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

-

Mentions de danger (CLP) :

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.  
 P391 - Recueillir le produit répandu.  
 P501 - Éliminer le contenu / le conteneur dans un site de stockage approprié conformément aux réglementations locales et nationales.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.  
 EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations disponibles.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cyflufenamid	(CAS No) 180409-60-3 (EC no) - (EC index no) -	5,3	Aquatic Chronic 1, H410
Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	(CAS No) - (EC no) 922-153-0 (EC index no) -	18	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066
Sorbitane trioleate (Anhydro-D-glucitol trioleate)	(CAS No) 26266-58-0 (EC no) 247-569-3 (EC index no) -	10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Polyoxyethylene oleylether (CAS No) 9004-98-2	(CAS No) 9004-98-2 (EC no) 500-016-2 (EC index no) -	10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Poly(oxy-1,2-ethanediy), a-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]-w-hydroxy-	(CAS No) 99734-09-5	5	Aquatic Chronic 3, H412
Polyoxyethylene tristyllyphenylether phosphate	(CAS No) 90093-37-1	< 5	Eye Irrit. 2, H319
1,2-Benzisothiazole-3-(2H)-one	(CAS No) 2634-33-5 (EC no) 220-120-9 (EC index no) 613-088-00-6	0,2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 (2) Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Indications générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition. Traiter en fonction des symptômes. En cas de malaise ou d'exposition, consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité).
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche à bouche. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau.  
Poudre chimique sèche.  
Mousse résistant à l'alcool.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.

Ne pas respirer les fumées.

Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.  
Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les rubriques 7 – 8 – 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez et la bouche.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

Éviter tout contact direct avec l'eau, des acides ou des bases.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est connue. Voir la rubrique 3 « Informations sur les composants ».

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Équipement de protection individuelle



Protection des mains	: Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3). Épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, temps de perméation > 8 h  Le port de gants est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.  Dans le cas d'une <u>application avec un tracteur équipé d'une cabine</u> , le port de gants est recommandé dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
Protection des yeux	: Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).
Protection de la peau et du corps	: Le port d'un vêtement de travail à manches longues en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m <sup>2</sup> et avec traitement déperlant est recommandé.  En complément du vêtement de travail, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (blouse ou tablier) de catégorie III type 3 est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur.  Dans le cas d'une <u>application avec un tracteur sans cabine</u> , l'utilisation d'une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec une capuche est recommandée.  Dans le cas d'une <u>application avec un pulvérisateur à dos ou d'une lance sous serre</u> , l'utilisation d'une combinaison de protection non tissée de catégorie III type 3, de bottes de protection, certifiées EN 13 832-3 est recommandé.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques (certifiés EN14387)
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.  Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.  Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.  Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.  Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide visqueux
Couleur	: Blanchâtre
Odeur	: Odeur aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5 (pur) – 5,7 (solution 1%)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 103 °C
Point d'éclair	: 112 °C (coupelle ouverte)
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: > 140°C (Cyflufénamid)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune
Pression de vapeur	: 3.54 × 10 <sup>-5</sup> Pa à 20°C (Cyflufénamid)

Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,025 – 1,027 à 20°C
Solubilité dans l'eau	: Insoluble (émulsifiable dans l'eau). 0,52 mg/L à 20°C, pH 6,3 – 6,8 (Cyflufénamid)
Solubilité dans les solvants organiques	: n-hexane : 18,6 g/L à 20°C (Cyflufénamid) acétone, méthanol, éthanol > 198 g/L à 20°C (Cyflufénamid)
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Log Pow : 4.7 à 25°C – pH 6,75 (Cyflufénamid)
Viscosité, cinématique	: $3.7 \times 10^{-5}$ m <sup>2</sup> /s à 40 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Limites explosives	: Pas d'information disponible

### 9.2. Autres informations

Tension de surface : 31,9 mN/m à 25°C

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Les données de tests spécifiques concernant les risques de réactivité ne sont pas disponibles. Cependant, le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

### 10.4. Conditions à éviter

Hautes températures.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, acides forts et bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou combustion peut produire des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, du fluorure d'hydrogène (HF).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

NISSODIUM	
DL <sub>50</sub> orale rat	> 5000 mg/kg
DL <sub>50</sub> cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL <sub>50</sub> inhalation rat	> 4,41 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritation modérée à sévère chez le lapin.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Très légère irritation chez le lapin (Non classé).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau du cobaye.

Mutagenicité sur les cellules germinales	: <u>Pour le Cyflufénamid</u> :
	Test de Ames: Négatif
	Test d'aberration chromosomique: Négatif
	Test cytogénétique (lymphome de souris): Négatif
Cancérogénicité	: Négatif chez le rat et la souris (Cyflufénamid)
Toxicité pour la reproduction	: Négatif (Cyflufénamid)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non disponible.
Teratogénicité	: Négatif chez le rat et le lapin (Cyflufénamid).
Danger par aspiration	: Non disponible.
Toxicité chronique	: <u>Pour le cyflufénamid</u> :
	NOAEL (rat, 2 ans) : 4,4 mg/kg/jour (mâle), 5,5 mg/kg/jour (femelle)
	NOAEL (souris, 1.5 ans) : 62,8 mg/kg/jour (mâle), 9,0 mg/kg/jour (femelle)
Toxicité subchronique	: <u>Pour le Cyflufénamid</u> :
	NOAEL (rat, 90 jours, dose répétée) : 20,1 mg/kg/jour (mâle), 24,7 mg/kg/jour (femelle)

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

NISSODIUM	
CL <sub>50</sub> Poissons ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	9,84 mg/l (96 h)
CE <sub>50</sub> Daphnies ( <i>Daphnia magna</i> )	9,48 mg/l (48 h)
CE <sub>r50</sub> Algues ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )	1,628 mg/l (72h)
NOEC Algue	0,395 mg/l (72h)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Cyflufenamid (180409-60-3)	
Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cyflufénamid	
Facteur de bioconcentration (poissons)	BCF = 528 à 10 µg/L (moyenne de 10 -28 jours)
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Log Pow = 4,7 à 25°C, pH 6.75

### 12.4. Mobilité dans le sol

NISSODIUM	
Log Koc	1003 - 2100

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations disponibles.



### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cyflufenamid)
UN proper shipping name	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Cyflufenamid)
Description document de transport	: UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cyflufenamid), 9, III

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 9
Classe (IATA)	: 9 - Marchandises dangereuses diverses.
Étiquettes de danger (ONU)	: 9



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

#### 14.5. Risques environnementaux


Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Étiquettes de danger	:



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler)	: 90
Code de classification	: M6

Panneaux orange : 

Dispositions spéciales : 274, 335, 601

Catégorie de transport : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées : 5L

Quantités exceptées : E1

**14.6.2. Transport maritime**

Numéro EmS : F-A,S-F

**14.6.3. Transport aérien**

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient pas de substance candidate REACH.

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations disponibles.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

**SECTION 16: Autres informations**

Sources de données : Fiche de données de sécurité Cyflufenamid 5% EW de Nisso Chemical Europe GmbH, version 12, révision :05/06/ 2014.

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Corr. 1B	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B

Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme